



Commune de Chevroux
Bureau du Conseil général
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 26 octobre 2020

Rapport de la commission des finances

PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2020

« Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du dossier PACom (plan d'aménagement communal) »

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie afin d'examiner le présent préavis et a obtenu, lors d'une discussion, toutes les réponses à ses questions de la part de la Municipalité, accompagnée de notre Boursier, M. Rotzetter.

Le contenu de ce préavis, ainsi que de celui du courrier annexé du 2 juin 2020 de la Direction générale du territoire et du logement, sont relativement technique et juridique. Nous aurions souhaité que la Municipalité puisse nous présenter ce soir un plan de la situation actuelle avec en évidence les changements prévus dans le cadre de cette révision. Malheureusement il s'avère que le projet de redimensionnement doit encore être finalisé avant d'être envoyé au Canton pour un examen préalable. Il n'est pour cette raison pas encore possible de savoir quand les constructions pourront redémarrer à Chevroux et à quels endroits. Toutefois une présentation publique sera organisée en temps voulu, mais avant la mise à l'enquête, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et obtenir des réponses à ses questions.

Du côté financier, nous ne pouvons que constater que les travaux ont dû être modifiés, voire affinés, à plusieurs reprises pour être conformes aux entrées en vigueur successives des nouvelles dispositions légales induites par la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), le nouveau plan directeur cantonal (PDCn) et la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATC). Cela a inmanquablement eu un sévère impact sur les coûts du projet comme cela est décrit dans le préavis. Et nous n'avons d'autres possibilités que de nous plier aux normes cantonales et fédérales qui nous sont imposées.

En effet, le crédit initial voté en 2015 était de CHF 90'000.-. Le crédit complémentaire sur lequel nous devons nous positionner ce soir est de CHF 117'500.-. Certes un dépassement de 130% paraît énorme, mais nous n'avons guère le choix pour que notre Commune puisse mettre à jour son plan d'affectation communal dans les délais, soit d'ici le 20 juin 2022.

Cependant, nous nous sommes étonnés de voir que des prestations supplémentaires pour un montant d'environ 52'000.- avaient déjà été effectuées sans que le Conseil général en soit informé. Cette situation est due à la subvention acquise de CHF 45'000.- que la Commune va recevoir et dont le montant pourrait éventuellement être augmenté, pour autant que le Grand Conseil accorde une nouvelle aide aux communes. En effet, la

Municipalité pensait couvrir le dépassement avec le montant de la subvention. Chose qui ne sera, malheureusement pour nos comptes, pas réalisable. C'est donc en voyant qu'il y aura un dépassement que ce préavis a été déposé.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous demande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis 04/2020 tel que présenté.

Pour la Commission

Rapporteur :
Jean-Marc Pillonel



Membres :

Sandra Marcuard, Alexandre Bonny, Marcel Gut-Lacôte, Christophe Bonny